

Le Rôle de l'Identification chez l'Adolescent Exposé à la Violence Conjugale au Cameroun

Tabue Defo Fabrice Rocard

Département de Psychologie, Université de Yaoundé 1, Cameroun

Kameni Ngaleu Achille Garance

Ph.D en sociologie économique faculté des lettres et sciences humaines

(FLSH), université de Douala /institut supérieur dale kietzman

(ISDK)/institut supérieur des techniques économiques et de comptabilité
(ISTEC)

[Doi: 10.19044/esipreprint.4.2024.p661](https://doi.org/10.19044/esipreprint.4.2024.p661)

Approved: 24 April 2024

Posted: 28 April 2024

Copyright 2024 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Rocard T.D.F. & Garance K.N.A. (2024). *Le Rôle de l'Identification chez l'Adolescent Exposé à la Violence Conjugale au Cameroun*. ESI Preprints.

<https://doi.org/10.19044/esipreprint.4.2024.p661>

Resume

La violence conjugale au Cameroun est un fléau qui va grandissant mais, curieusement, vécue dans nombreuse famille comme une banalité. Malheureusement, cette violence entre les parents (verbale, physique, psychologique, économique et spirituelle) se pratique en présence des adolescents. Cette présence des adolescents va créer chez eux de la souffrance psychologique. Cette souffrance va être par la suite évacuée par l'appareil psychique. C'est dans cette mouvance que notre étude s'intéresse au processus d'évacuation de la souffrance psychique chez l'adolescent exposé à la violence conjugale. La méthode clinique a été utilisé comme méthode de recherche. Les entretiens ont été fait auprès de trois adolescents fréquemment exposés à la violence conjugale au Cameroun. Les données recueillies auprès des sujets ont été analysées à travers l'analyse thématique de contenu suivant l'approche psychanalytique. Il ressort des entretiens semi-directifs que l'adolescents camerounais exposé à la violence conjugale est atteint sur son psychisme. Cependant, ces adolescents face à cette adversité, ont mobilisé de l'énergie psychique basé sur l'identification aux pairs non exposés à la violence conjugale pour évacuer la souffrance psychique. Le fait

pour l'adolescent de s'identifier aux pairs non exposés, va restaurer l'équilibre psychique.

Mots-clés: Identification, adolescent, exposition, violence conjugale, Cameroun

The Role of Identification in Adolescent Exposed to Marital Violence in Cameroon

Tabue Defo Fabrice Rocard

Département de Psychologie, Université de Yaoundé 1, Cameroun

Kameni Ngaleu Achille Garance

Ph.D en sociologie économique faculté des lettres et sciences humaines

(FLSH), université de Douala /institut supérieur dale kietzman

(ISDK)/institut supérieur des techniques économiques et de comptabilité (ISTEC)

Abstract

Marital violence in Cameroon is a growing scourge but, curiously, experienced in many families as a banality. Unfortunately, this violence between parents (verbal, physical, psychological, economic and spiritual) is practiced in the presence of adolescents. This presence of adolescents will create psychological suffering for them. This suffering will subsequently be evacuated by the psychic. It is in this movement that our study focuses on the process of evacuating psychological suffering in adolescents exposed to marital violence. The clinical method was used as a research method. The interviews were carried out with three adolescents frequently exposed to marital violence in Cameroon. The data collected from the subjects were analyzed through thematic content analysis following the psychoanalytic approach. It appears from the interviews semi-structured that Cameroonian adolescents exposed to marital violence are affected on their psychic. However, these adolescents, faced with this adversity, mobilized psychic energy based on identification with peers not exposed to marital violence to relieve psychological suffering. The fact that the adolescent identifies with unexposed peers will restore psychological balance.

Keywords: Adolescent, identification, exposition, marital violence, Cameroon.

Introduction

La violence est un problème majeur qui concerne tant la santé que les droits de la personne humaine. À tout moment de leur vie, que ce soit dans l'espace public ou « à l'abri », au sein de l'espace familial, les individus sont exposés à des violences physique, sexuelle, verbale, économique, spirituelle et psychologique, souvent subies dans le silence comme une fatalité, voire déniées par les victimes elles-mêmes (Adamson & Thompson, 2017).

L'Organisation Mondiale de la Santé (2013a) définit la violence conjugale à l'égard des femmes comme : « Tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tel acte, la contrainte, ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

La théorie de Jonhson (1995, 2011) sur la typologie des violences conjugales montre que la violence conjugale est marquée par une dynamique de contrôle. C'est ainsi qu'il donne trois dimensions qui permettent de regrouper les différents types de violences conjugales : le terrorisme intime, la résistance violente et la violence situationnelle. Il différencie ces types de violence par des traits de sévérité, de fréquence et de pérennité. Son étude permet de démontrer la relation et les différents impacts que peuvent avoir les sujets vivant dans des familles où se pratiquent les traits sévères de la violence.

La violence conjugale se manifeste de plusieurs façons et peut exister indépendamment l'une de l'autre, ou être présente en même temps à savoir : la violence verbale : insulte, dénigrement, contrôle sur la vie quotidienne et les activités sociales, menace et harcèlement ; Violence physique : atteinte à l'intégrité physique qui prend la forme des coups de poing, des coups de pied, des morsures et des brûlures ; Violence sexuel : contrainte à avoir des rapports sexuels, soumission à des pratiques sexuelles non désirées, refus de l'emploi d'une méthode contraceptive ou prophylactique (Statistique Canada, 2004).

Hyderet *al.* (2008) dans leurs études réalisées dans 8 pays d'Afrique de l'Est (Botswana, Lesotho, Malawi, Swaziland, Mozambique, Zambie et Zimbabwe) montrent l'absence de lien entre niveau d'éducation et risque de violence en déclarant que : les femmes scolarisées ou non ont subi des violences au sein de leurs foyers, tout ceci en présence des enfants qui comportent des conséquences liées effectivement à la violence conjugale.

A l'inverse, Une étude menée en Tanzanie par McCloskeyet Larsen, en 2007, montre que l'éducation constitue une sorte de protection des femmes contre la violence conjugale en ceci que : les femmes qui ont fréquenté l'école secondaire sont deux fois moins touchées par la violence

conjugale que les femmes qui ne sont jamais allées à l'école ou qui ont été scolarisées uniquement à l'école primaire. Selon Barnett (2006), la question de l'autonomie financière est complexe dans certains pays en Chine par exemple, moins la femme contribue aux dépenses du ménage, plus elle est susceptible de subir des violences.

Cependant, une autre étude réalisée en Tanzanie, montre que la violence conjugale est surtout importante dans les ménages où les revenus sont assurés par les femmes « c'est-à-dire, plus elles contribuent aux dépenses de la famille, plus elles subissent des violences de leurs partenaires » (Closkey, 2006). Morlet (2004) se focalise plus sur les effets physiques que peuvent avoir les victimes. Il estime que, les personnes victimes des violences conjugales sont empreintes de troubles physiques tel que : des cauchemars, l'insomnie, des troubles de sommeil, de l'automutilation, des problèmes de digestion et d'alimentation, etc.

Dans cette même mouvance (United Nations Office on Drugs and Crime, 2019), pense qu'en Afrique, 19 000 femmes ont été tuées par un partenaire intime ou un autre membre de la famille. En Afrique subsaharienne, les taux de prévalence de la violence conjugale sont les plus élevés au monde, avec une moyenne d'environ 36 % (McCloskey et al., 2016). Au Cameroun, les statistiques issues des enquêtes démographiques et de santé menées par l'Institut National de la Statistique (INS) relèvent que ce taux de prévalence est passé de 47 % en 2004 et 53 % en 2015 (INS, 2015).

Heise dans son étude en 2021, pense que comme partout ailleurs, la violence conjugale au Cameroun connaît à la base plusieurs facteurs déclencheurs. Il estime que la violence perpétrée par le partenaire intime est l'aboutissement d'influences interactives complexes de facteurs individuels, relationnels, communautaires et culturels/sociétaux. Bref, les violences conjugales sont ici envisagées comme la résultante d'influences exercées sur les comportements à différents niveaux :

- Au niveau individuel : l'instruction, le revenu, les antécédents de violences conjugales, l'isolement, le déni de paternité, l'âge, l'alcoolisme/toxicomanie, etc ;
- Au niveau relationnel : les mariages de raison, les disparités importantes au sein du couple (éducation, revenu), le contrôle conjugal du conjoint, etc. ;
- Au niveau communautaire : les conditions de vie précaires, la forte densité démographique au sein du foyer, l'isolement communautaire des femmes, les valeurs et normes communautaires, etc. ;
- Au niveau culturel/sociétal : les normes instituant le contrôle de la femme, une législation inadaptée, les stéréotypes sexués etc.

Dans les années 80, les chercheurs ont commencé à s'intéresser aux enfants de tout âges qui vivent dans ces familles. Cette exposition de ces derniers constitue donc une cible d'intervention assez récente. La violence envers les adolescents est souvent exercée dans le cadre familial. Ils peuvent être en proie à différentes formes de violence parmi lesquelles il importe en particulier de citer la maltraitance physique et psychique, les abus sexuels, la négligence physique et psychique et le fait d'être exposé à la violence conjugale (not. Rapport CF 2012).

Les conventions internationales sur les droits des enfants et sur la lutte contre la violence domestique reconnaissent le fait d'être exposé à la violence dans le couple comme une forme incontestable de violence à l'encontre des enfants et des adolescents.

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE, RS0.107, en vigueur en Suisse depuis 1997) énonce à l'art. 19 le droit de l'enfant à être protégé contre toutes les formes de violence dans la sphère domestique comme à l'extérieur. Le fait d'être exposé à la violence dans le couple parental est pointé comme une forme de maltraitance psychologique ou émotionnelle (Committee on the Rights of the Child 2011). Même lorsqu'ils ne sont pas directement visés par la violence, les enfants sont considérés comme des victimes.

Compte tenu des conséquences traumatisantes que le fait d'être exposé à la violence dans le couple peut avoir, la Convention souligne que les enfants ne doivent pas nécessairement être directement visés par la violence pour être considérés comme des victimes de la violence conjugale. La Convention d'Istanbul engage les États parties, dont la Suisse, à mettre en oeuvre des mesures pour aider et protéger les enfants co-victimes.

Aux États-Unis, une estimation de Carlson (1984) fait ressortir qu'environ 3,3 millions d'enfants sont exposés à la violence conjugale chaque année. Des données recueillies auprès de 935 adolescents dans des écoles de Los Angeles indiquent que 57% des garçons et 56% des filles ont déjà été exposés à la violence conjugale physique (O'Keefe, 1994). Il s'agit là de taux particulièrement élevés, compte tenu du fait que les jeunes étaient recrutés parmi une population générale et non seulement parmi des familles violentes. Ces résultats assez surprenants peuvent toutefois s'expliquer par la méthode de recherche utilisée. En effet, pour mesurer l'exposition à la violence conjugale, l'auteure a utilisé une version modifiée du *Conflict Tactics Scale*, en demandant aux adolescents de répondre au questionnaire en se référant non pas à la dernière année (comme le veut la procédure habituelle, mais à une année de leur vie où ils se souviennent d'un nombre spécialement important de conflits entre leurs parents).

Au Canada, entre 11 et 23% de tous les enfants sont exposés à la violence conjugale (Sudermann & Jaffe, 1999). Ainsi, on peut estimer que,

dans une classe moyenne, deux à six adolescents seraient exposés à la violence conjugale (Sudermann & Jaffe, 1999).

L'Enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada réalisée en 1998, dans laquelle des femmes (n = 14 269) et des hommes (n = 11 607) canadiens ont été interrogés par téléphone, révèle que 37% des personnes victimes de violence conjugale ont déclaré que les adolescents avaient vu ou entendu les actes de violence, ce qui représente environ un demi-million d'adolescents au cours des cinq dernières années (Nordenberg, 2000).

L'étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ECI) révèle que, dans 58% des cas pour violence psychologique par les services de protection de l'enfance, l'adolescent est exposé à la violence conjugale (Trocmé *et al.*, 2001).

L'exposition à la violence conjugale est susceptible d'affecter plusieurs sphères de la vie des adolescents. Dans leur recension des écrits, Lessard et Paradis (2003) indiquent que ces conséquences peuvent entre autres être d'ordres physique, psychologique, comportemental, social, cognitif, scolaire et qu'elles peuvent aussi avoir des répercussions à long terme. Comme différents facteurs influencent l'importance et l'occurrence des difficultés vécues, les adolescents ne sont pas toujours affectés sur tous ces plans (Paradis, 2012). Certains peuvent même se développer normalement à la suite de l'exposition à la violence conjugale (Frankfurt, 2009).

L'exposition à la violence conjugale demeure tout de même un problème important qui peut affecter le développement de l'adolescent, puisqu'elle augmente de 3,7 fois les chances de rencontrer des difficultés d'adaptation (Frankfurt, 2009). Parmi les conséquences que peut amener l'exposition à la violence conjugale, on trouve l'apparition des problèmes de comportement au cours de l'enfance et de l'adolescence (Doumas *et al.*, 2009 ; Doucet & Fortin, 2012 ; Émond, Fortin, Royer & Potvin, 2000; Davis, et Carlson, 2009 ; Kernic *et al.*, 2003 ; Moylan *et al.*, 2010 ; Potter, Nasserie & Tonmyr, 2015).

En effet, les adolescents exposés à la violence conjugale développent des troubles de comportement en plus grande proportion que les adolescents qui n'y sont pas exposés (Émond *et al.*, 2000) et les adolescents à la fois exposés à la violence conjugale et victimes de maltraitance directe sont ceux qui obtiennent les scores les plus élevés de problèmes de comportement (Kelly, 2010). Ces derniers auraient d'ailleurs plus souvent des profils d'adaptation caractérisés à la fois par les problèmes de comportements intériorisés et extériorisés, ou uniquement par des troubles extériorisés (Doucet & Fortin, 2012). Les problèmes de comportement intériorisés augmentent le risque de victimisation, alors que les problèmes de comportements extériorisés augmentent le risque d'adopter des comportements criminels (Kernic *et al.*, 2003).

Au Cameroun en 2015, une étude menée par le ministère de la Promotion de la femme et de la famille (MINPROFF) révèle que lors des violences conjugales, 53 % à 80% des adolescents sont exposés et de ce fait présentent des troubles de comportements. Ce problème d'exposition fait également l'objet d'étude au ministère des affaires sociales (NAS) en 2023 qui pense que l'augmentation de la délinquance juvénile au Cameroun est liée à la violence conjugale grandissante.

Dans le même déroulé, Cunnigham et Baker (2007), affirment que ces enfants voient, entendent ou se font raconter les actes de violence conjugale et de contrôle coercitif envers un parent ou en voient les conséquences. Allant dans cette logique, l'exposition à la violence va contribuer à mettre l'enfant en difficulté, elle va conduire à créer chez ce dernier un sentiment de peur et d'anxiété, le mettre face à des modes inadaptés de relations interpersonnelles (adversité) ou le conduire vers une isolation de par le caractère inavouable et honteux de ce qu'il vit et subit (Paul, 2015).

En se basant sur les études des auteurs comme (Paul, 2015 ; Knop & Heim, 2019) qui démontrent que l'exposition à la violence conjugale a de nombreuses conséquences sur les adolescents, nous constatons que, dans le milieu camerounais où la violence conjugale est encore vue comme des actes d'amour voir rationalisée dans bien de situation, les conséquences de la violence conjugale sur les enfants qui vivent dans les différentes familles sont encore sous-estimées comme le souligne Anker et al. (2015).

Bien qu'au Cameroun les recherches sur le vécu des enfants exposés à la violence conjugale ont été effectuées comme celle de Kepmegni et Nguimfack (2023), celles sur les adolescents exposés sont très peu et encore moins sur le processus d'évacuation de la souffrance qui reste très peu épilué. C'est dans cette logique que cette étude se propose de comprendre le rôle de l'identification dans le processus psychique de l'évacuation de la souffrance psychique chez l'adolescent exposé à la violence conjugale au Cameroun.

Méthode et procédure

La méthode utilisée dans notre étude est la méthode clinique. Cette méthode a été choisie parce qu'elle permet l'exploration en profondeur de la personnalité et l'appréhension de la souffrance psychique chez des adolescents exposés à la violence conjugale. En ce qui concerne notre population d'étude, elle est composée de trois adolescents âgés de 16 à 17 ans et régulièrement exposés à la violence conjugale. Pour le respect de l'anonymat, le nom de chaque adolescent a été changé.

Notre étude s'est effectuée au service de l'orientation scolaire du lycée de Biyem-assi situé dans la région du centre-ville de Yaoundé. La collecte des données s'est faite par l'entremise des entretiens semi-directifs

permettant de retracer le vécu de l'exposition à la violence conjugale. Les différents entretiens que nous avons menés avec les participants ont duré en moyenne 45 minutes et ont tous été enregistrés à l'aide d'un dictaphone, et ce après l'accord des participants. Trois entretiens ont été réalisés par participant (douze entretiens au total). Suite à la garantie de la confidentialité de la participation des adolescents, les pseudonymes ont été utilisés ainsi qu'une fiche de consentement libre et éclairé a été signée par chaque participant. Pour réaliser notre appréhension, nous nous sommes basé sur l'analyse thématique de contenu.

Résultats

Dans cette partie, il est question pour nous de présenter les données collectées auprès des sujets.

Présentation des sujets

√ **Wilow**

Elle est élève au lycée de Biyem-assi en classe de terminale série D, et âgée de 16 ans. Wilow est de culture Sawa. Ses parents ont pour statut matrimonial : la polygamie ; son père est cultivateur et sa mère commerçante. Le nombre d'enfants dans la fratrie est de 7. Elle a 3 frères et 3 sœurs et occupe la 5^e place. Willow nous signale qu'ils ont déménagé pour aller à Nsimeyong parce que le bailleur ne les voulait plus chez lui.

Nous avons rencontré Willow au service de l'orientation scolaire dudit lycée. Au cours de l'entretien, Willow nous fait comprendre que son père ne se comporte pas bien à la maison envers sa mère. Il ne peut pas passer dix jours sans se quereller avec sa mère et ça finit souvent par la bastonnade, et quelques fois, affirme-t-elle, « il empêche même ma mère d'aller faire son commerce disant qu'elle part là-bas pour faire la prostitution. Elle nous fait comprendre qu'elle est vraiment touchée à cause de ça ; parce qu'elle ne dort plus, même manger la dépasse et elle ressent des douleurs qu'elle ne peut pas expliquer ».

√ **Naomi**

Âgée de 16 ans, Naomi est élève au lycée de Biyem-assi en classe de terminale série A4 Espagnole. Naomi est de culture Ewondo. Le statut matrimonial des parents est la polygamie. Son père et sa mère sont des enseignants. Le nombre d'enfants dans la fratrie est de 13. Sa mère à 5 dont 2 filles et 3 garçons et elle occupe la troisième position. Ses parents et elle vivent à Damas.

Naomi a été rencontrée au service de l'orientation scolaire. Pendant l'entretien, Naomi fond en larmes quand elle aborde la qualité de la relation existante entre ses parents. Elle nous fait savoir que son père passe le temps la nuit à se disputer avec sa mère et cela l'empêche de dormir. Naomi nous

dit même que ça ne fait pas 3 jours que son père a cassé les choses à la maison parce qu'il voulait tuer sa mère. Dans les dires de Naomi, nous comprenons qu'elle vit dans une profonde tristesse. Et en plus elle est plongée dans une peur intense de perdre un membre de sa famille.

√ **Mireille**

Mireille est âgée de 15 ans. Elle est élève en classe de première série C au lycée de Biyem-assi. Elle est de culture Bulu et d'une famille monogamique. Son père est maçon et sa mère commerçante et le nombre d'enfants dans la fratrie est de 7. Mireille a 4 sœurs et 2 frères et elle est la benjamine. Elles vivent à la montée Jouvence.

La rencontre avec Mireille s'est faite au service de l'orientation scolaire dudit lycée. Pour Mireille, son père est méchant parce qu'il menace beaucoup sa mère. En effet, il la tape, l'insulte, l'interdit même d'aller à l'église. Mireille nous informe que pas plus tard que ce matin, son père a fermé la porte de la chambre pour battre sur sa mère. À cause de tout ça, Mireille nous fait comprendre qu'elle a les difficultés à trouver le sommeil et en plus qu'elle ne parvient plus à se concentrer.

ANALYSE DES DONNEES COLLECTEES ISSUE DES ENTRETIENS

Les données obtenues pendant les entretiens réalisés avec les sujets de l'étude en première partie statut sur la fréquence des actes violents et par la suite, démontre qu'ils font usage de l'identification pour évacuer la souffrance psychique liée à l'exposition à la violence conjugale.

- Fréquence de la pratique de la violence conjugale

En ce qui concerne la pratique de la violence conjugale, les sujets dans les différents discours présentent la régularité dans les actes entre les parents. Mireille par exemple déclare : « pour les périodes ! Je ne sais pas vraiment hein ! Mais, je peux dire tout le temps. Parce que même ce matin, il y a eu les insultes et ça devait conduire à la bagarre comme d'habitude. Mais je sais que ça fait même plus de deux ans que papa se comporte de cette manière bizarre ».

Toujours dans le même sillage, Mireille dans son discours dit : « Il nous dit souvent à la maison qu'il est le chef de famille et qu'il fait ce qu'il veut. Monsieur presque tous les jours, il y a mouvement à la maison et c'est toujours papa. Je ne sais pas ce qu'il veut de maman ! C'est ça. Il ne se comporte pas bien envers maman. Pour lui il s'en fou de tout. Même quand il y a les gens, ce n'est pas son problème ».

Au début des entretiens avec Naomi, elle manifeste de l'incertitude par rapport au commencement, mais, va par la suite présenter la fréquence de cette pratique à la maison : « je sais que mes grands frères m'ont toujours parlé de ça. Donc, je crois que c'est depuis même avant que je ne sois née ! Je ne peux pas vraiment vous dire quand. Mais pour le moment, ça se passe

presque toutes les semaines peut-être même tous les jours ». Naomi va dans ses propos manifester de la colère quant-à la non-distinction des lieux par son père : « ce qui m'énerve même encore est qu'il ne distingue même pas le lieu n'importe où il le fait yich ! C'est mauvais. Il a gâté vraiment l'atmosphère de la maison avec ça. Je suis sûre que même en ce moment, s'il est à la maison il y a les voix qui montent ».

Dès le début de l'entretien avec Willow, il ressort de son discours que la pratique de la violence conjugale à la maison est quotidienne. Ceci se justifie lorsque dans son discours elle dit : « Pour dire vrai, je peux dire que c'est tout le temps que ça se passe. Ça dépend de son humeur à la maison, en route, au champ, et je peux dire presque tous les jours que Dieu a créé. Il y a aussi que le dimanche comme papa n'aime pas aller à l'église là ! Il interdit même maman de partir je ne sais pas vraiment ce qu'il veut finalement il dérange beaucoup ».

Dans les propos de Willow, il se traduit une déception face à cette récurrence de la pratique de la violence conjugale à la maison : « ça ne fait même pas deux mois que papa a commencé à faire mal à la maison. Depuis ce jour-là, il le fait dès qu'il est énervé. Papa menace maman n'importe où même au marché je vous assure. Il ne se maîtrise pas. Partout ! Ça me choque beaucoup. Ce n'est pas bien. Un jour même au champ, il a pris la machette pour la chasser avec. C'est vraiment bizarre avec mon père. Je ne savais pas qu'il pouvait faire des choses comme ça ».

- Le rôle de l'identification dans le processus d'évacuation de la souffrance psychique

A travers les entretiens, il ressort que l'identification est un support sur lequel les sujets se focalisent pour avoir une stabilité psychique. Chez Willow, il y a une identification aux pairs non exposés à la violence conjugale : « mes amis qui vivent dans les familles où il n'y a pas la violence sont pour moi un moyen pour oublier un peu la souffrance que je vis à la maison. C'est seulement quand je pense à eux que je me rappelle que la vie existe encore. C'est pourquoi je me bats à être comme eux au quotidien. Il y a même que c'est sur eux que je me base pour réfléchir sur ma vie future. Ils me donnent mentalement un courage que moi-même je ne comprends pas. Monsieur, aujourd'hui pour être calme je suis obligée de penser à mes camarades ». Le fait pour le sujet de s'identifier à ses pairs lui procure un accompagnement psychoaffectif important pour sa réorganisation psychique et pour la maîtrise de la situation blessante qui est la violence conjugale.

Cet accompagnement psychoaffectif se fait également remarqué dans ses propos suivants : « Moi vraiment, je donne beaucoup de considération à mes amis parce que je me dis qu'elles sont bien et je me dis que même-ci il y a tout ça à la maison, je dois me comparer à elles. Regardez par exemple, mes amis qui sont bien ne se comportent pas bizarrement comme moi. Vous

ne pouvez pas les voir en train de pleurer comme moi d'être toujours seule comme moi, c'est pour cela que je veux être comme elles c'est-à-dire bien dans la tête. Voilà pourquoi, j'ai décidé de me créer les relations avec les personnes qui savent gérer leurs émotions. Parce que j'ai compris qu'avec eux, je retrouve la sérénité dans ma tête, la souffrance disparaît de fois. Mes amis sont pour moi la raison de ne vivre plus jamais mes parents et surtout mon père. C'est ça je crois que c'est ça ».

Tout au long des entretiens, Naomi dans son discours utilise ses amis comme support pour surmonter la souffrance psychique qu'elle fait face au quotidien à la maison suite à son exposition. Elle va de ce fait s'identifier aux pairs non exposés à la violence conjugale : « mes amis sont pour moi un exemple sur qui je peux imiter pour me sentir un peu bien. Il y a que quand je pense à eux que je me sens bien. Mes amis qui sont avec moi et qui ne vivent pas dans la famille où les parents se bagarrent me donnent une force mentale pour être bien dans ma tête. C'est quand je pense à leur comportement que je me calme un peu ».

Naomi parlant toujours du fait qu'elle s'identifie aux pairs non exposés à la violence conjugale, elle nous dit par exemple : « J'ai pour mes amis une grande considération. C'est pourquoi je veux être comme eux. Quand je dis les imiter, c'est-à-dire penser à l'avenir aussi comme eux. Je me mets à leur place pour être bien aussi. Je me suis dit que je ne vais plus pleurer, je vais étudier mes leçons, je vais manger pour être en santé. Je vais apprendre à avoir de l'estime pour les autres. En fait hein, mes amis me donnent une sérénité de l'esprit. C'est pourquoi j'ai pris la décision de me créer beaucoup de relations avec les amis qui vivent dans les familles où il n'y a pas la violence conjugale ». Les expressions (être comme) (imitation) (sympathie), témoigne le fait que le processus d'identification a été mis en place par le sujet pour évacuer la souffrance psychique induite par l'exposition à la violence conjugale.

Mireille dans son discours déclare : « mes camarades à qui je pense chaque jour me donnent encore la force de continuer. Monsieur par exemple, à la maison quand je me comporte comme mes amis, mon calme revient un peu. Même pour dormir la nuit, il me faut imaginer mes camarades en train de dormir. Ce qui fait que je dois beaucoup faire comme eux pour m'en sortir de tout ça ». Le désir pour le sujet de s'identifier à ses pairs fait comprendre que Mireille traverse des douleurs qu'elle-même ne voudrait plus ressentir.

Malgré l'exposition du sujet et surtout de la souffrance qui l'habite, Mireille va s'identifier à ses amis pour retrouver la sérénité, la régulation de ses émotions et la projection vers l'avenir. À cet effet, elle dit : « Vraiment monsieur, mes amis représentent pour moi un soutien. C'est avec eux que je m'imagine dans l'avenir. C'est même avec eux que j'ai encore les projets

pour l'école. Je me bats pour être en joie comme eux, pour être épanouie comme eux. J'aime beaucoup sympathiser avec eux. En fait hein, auprès d'eux j'apprends comment revivre ». Les locutions comme (imitation) (être comme) (faire comme) traduisent le processus d'identification qui a été mis en place par le sujet pour en premier temps, rendre tolérable la situation (violence conjugale), en suite pour évacuer la souffrance qui entrave son psychisme.

Discussion

Partant du fait que l'exposition à la violence conjugale peut faciliter le déséquilibre psychique des adolescents, les résultats de cette étude montrent quand même qu'ils ne sont pas réfractaires quant à une quelconque sortie de l'état de souffrance. Suite à l'évacuation de la souffrance psychique, on observe qu'ils sont réceptifs sur le plan psychique comme physique. Du fait de l'analyse des résultats que nous avons réalisée, il ressort que suite à la souffrance psychique induite par l'exposition à la violence conjugale, les participants s'identifient sur leurs pairs non exposés à ladite violence. L'identification aux pairs est par conséquent la base sur laquelle la symbolisation de la souffrance psychique va se mettre en place et faciliter par la suite la maîtrise de la situation (violence conjugale), des sentiments et sensations induits.

Selon Lapiere (2014), l'exposition à la violence conjugale en pleine période d'adolescence marquée d'une crise identitaire n'aura pas le même retentissement psychique si l'adolescent exposé a pu gérer ses crises. Ainsi, la gestion des crises liées à la période de l'adolescence est très importante dans le processus de l'évacuation de la souffrance psychique. Lecours (2007) et Lecours et Bouchard (1997) pensent qu'en mettant en difficulté la capacité imaginaire, l'exposition à des événements blessants viendrait mettre à mal l'investissement de l'adolescent en entravant ainsi l'évacuation de sa souffrance. Les résultats de notre étude affirment à cet effet que suite à l'exposition à la violence conjugale, l'adolescent ne se trouve pas dans la possibilité d'évacuer sa souffrance. C'est seulement suite à l'identification aux pairs que la symbolisation est mise en marche.

Conclusion

Selon les auteurs (Kepmegni & Nguimfack, 2023), la violence conjugale est une situation potentiellement pathogène, en raison de ses conséquences sur la santé psychologique et physique de ceux qui y sont exposés. D'après ses auteurs, elle aurait une grande signification au Cameroun où les droits de la femme ne sont pas souvent respectés et la violence acceptée et soutenue par des normes culturelles et sociales. Cette

violence provoque des conséquences chez les enfants sur différents registres : affectif, cognitif, comportementale, relationnel et somatique.

Il est important pour nous de dire que c'est l'exposition des adolescents à la violence conjugale qui a permis que nous fassions un arrêt sur la question de l'évacuation de la souffrance psychique chez ces derniers. Dans un contexte de violence conjugale, les études révèlent que les adolescents sont exposés dans une proportion variant de 37 à 95%. Ce qui traduit que les adolescents vivant dans les familles où se pratique la violence conjugale sont autant que leur mère victime et qui de par son impact, engendre de nombreuses émotions et affects qui à leur tour bouleversent les remaniements en cours à la période d'adolescence.

Remerciement

Nos remerciements les plus sincères aux adolescents qui ont donné l'accord de participer à la réalisation de cette étude. Merci aussi au proviseur du lycée de Biyem-assi qui nous a donné l'autorisation de mener notre étude.

Conflit d'intérêt : aucune déclaration n'est faite par les auteurs concernant le conflit d'intérêt.

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Adamson, J. L., & Thompson, R. A. (2017). Coping with interparental verbal conflict by children exposed to spouse abuse and children from non violent home. *Journal of family violence, 13*(3), 213-232.
2. Anker (2015). *Les enfants exposés à la violence conjugale : état des Lieux de leur prise en charge dans la république et canton du jura*. Groupe coordination violence, août 2015. Recuperer le 07 février 2022 sur [https://www.jura.ch/ch/CHA/EGA/violence domestique / enfant exposés à la violence conjugale.html](https://www.jura.ch/ch/CHA/EGA/violence%20domestique/%20enfant%20expos%C3%A9s%20%C3%A0%20la%20violence%20conjugale.html).
3. Barnett, O. (2006). The assessment of maritally violent men on the California Psychological Inventory. *Violence and victims, 7*(1), 15-28.
4. Carlson, B. E. (1984). *Children's observations of interpersonal violence*. In A. R. Roberts (eds.), *Battered women and their families:*

- Intervention, strategies and treatment programs*, New York: Springer Publishing Company Inc., p. 147-167.
5. Cunningham, A., & Baker, L. (2007). *Petits yeux, petites oreilles : comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*. Ontario, Canada : Agence de santé publique du Canada.
 6. Davis, L., & Carlson, B. (2009). Observation of spouse abuse what happens to the children ? *Journal of interpersonal violence*, 2(3), 278-291.
 7. Doucet, M. et Fortin, A. (2012). *Exposition à la violence conjugale et adaptation de l'enfant : analyse des variables médiatrices et examen des profils individuel*. Thèse de doctorat. Psychologie Canada. Université de Montréal.
 8. Doumas, D., Margolin, G., & John, R. (2009). The intergenerational transmission of aggression across three generations. *Journal of family violence*, 9(2), 157-175.
 9. Frankfurt, H. (2009). *Transgenerationale Traumatisierung*. Paderborn : Junfermann.
 10. Heise, R. (2021). Linking extreme marital discord, child rearing and child behavior problems: evidence from battered women. *Child Development*, 62, 311-327.
 11. Hyderet, V., Alpert, E., Cohen, S. & Sege, R. (2008). *Family violence : an overview*. *Academic medicine*, 72(1), 3-6.
 12. Institut National de la Statistique. (2015). *Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS5), 2014*. Yaoundé, Cameroun.).
 13. Johnson, H., & Dawson, M. (2011). *Violence against women in Canada: Research and policy perspectives*. Oxford University Press.
 14. Johnson, M. P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence: Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57, 283-294.
 15. Kelly, R. (2010). *Children's Perspectives on Domestic Violence*. London : Sage.
 16. Kepmegni M. H. & Nguimfack L. (2023). *Le vécu de l'enfant camerounais exposé à la violence conjugale au Cameroun*. ESI Preprints. <https://doi.org/10.19044/esipreprint.7.2023.p323>.
 17. Kernic, M.A., Wolf, M.E., Holt, V.L., McKnight, B., Huebner, C.E. & Rivara, F.P. (2003). Behavioral Problems among Children Whose Mothers are Abused by an Intimate Partner. *Child Abuse and Neglect*, 27(11), 1231-46.
 18. Kernic, M.A., Wolf, M.E., Holt, V.L., McKnight, B., Huebner, C.E. & Rivara, F.P. (2003). Behavioral Problems among Children Whose Mothers are Abused by an Intimate Partner. *Child Abuse and Neglect*, 27(11), 1231-46.

19. Lapierre, S., & Côté, I. (2014). On n'est pas là pour régler le problème de violence conjugale, on est là pour protéger l'enfant : la conceptualisation des situations de violence conjugale dans un centre jeunesse du Québec. *Service social*, 57 (1), 31-48.
20. Lecomte, V. (2017)
21. Lessard, G. & Paradis, F. (2003). *La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protections. Recension des écrits*. Institute National de Santé Publique du Québec.
22. McCloskey, L. A., Boonzaier, F., Steinbrenner, S. Y., & Hunter, T. (2016). Determinants of Intimate Partner Violence in Sub-Saharan Africa: A Review of Prevention and Intervention Programs. *Partner Abuse*, 7(3), 277–315. <https://doi.org/10.1891/1946-6560.7.3.277>.
23. McCloskey, L. (2007). The co-occurrence of spouse and physical child abuse : a review and appraisal. *Journal of family psychology*, 12(4), 578-599.
24. Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. (2015). *Violences faites aux femmes : les principales données*. Auteur.
25. Morlet, A. (2004). Developing Assessments for Child Exposure to Intimate Partner Violence in Switzerland. A Study of Medico-Legal Reports in Clinical Settings. *Journal of Family Violence*, 34(5), 371–383.
26. Nordenberg, D. (2000). Relationship of Childhood Abuse and Household Dysfunction to Many of the Leading Causes of Death in Adults : The Adverse Childhood Experiences Study. *American Journal of Preventive Medicine*, 14(4), 245–258.
27. O'Keefe, M. (1994). Linking marital violence, mother-child father-child aggression, and child behavior problems. *Journal of Family Violence*, 9(3), 63-79.
28. Organisation mondiale de la santé. (2013a). *Global and regional estimates of violence against women : Prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence*. World Health Organization.
29. Paradis, L. (2012). *L'enfant exposé à la violence conjugale : son vécu, notre rôle*. Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.
30. Paul, O. (2015). *Développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale : une approche de la sécurité émotionnelle : étude des conduites intériorisées et extériorisées et des symptômes de stress post-traumatique de 46 enfants âgés de 5 ans et demi à 12 ans, et analyse de leurs représentations de la violence et des relations*

- familiales*. Psychologie. [Thèse de Doctorat]. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, France.
31. Rapport CF 2012 = Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Fehr (07.3725) « *Violence et négligence envers les enfants et les jeunes au sein de la famille : aide à l'enfance et à la jeunesse et sanctions des pouvoirs publics* » du 27 juin 2012.
 32. Rapport CF 2018 = Rapport du Conseil fédéral du 17 janvier 2018 en réponse au postulat Feri (12.3206) « *Détection précoce des violences intrafamiliales envers les enfants par les professionnels de la santé* »
 33. Rapport CSVD 2018 = Rapport de la Conférence Suisse contre la Violence Domestique « *Mise en oeuvre de la Convention d'Istanbul au niveau des cantons. État des lieux et mesures à entreprendre* », septembre 2018.
 34. Rapport explicatif Convention d'Istanbul = Rapport *explicatif du Conseil de l'Europe relatif à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* (2011). Téléchargeable sur le site www.coe.int/en/web/istanbul-convention > A propos de la Convention > Texte de la Convention.
 35. Statistique Canada (2004). *Enquête sociale générale sur la victimisation*. Centre Canadien de la Statistique Juridique.
 36. Statistiques Canada (1998). *Family Violence in Canada : A Statistical Profile*. The Daily.
 37. Sudermann, M. & Jaffe, P. (1999). *Les enfants exposés à la violence conjugale et familial : guide à l'intention des éducateurs et des intervenants en santé et en services sociaux*. Ottawa: pour l'unité de la prévention de la violence familiale, Santé Canada.
 38. Trocmé, N., Maclaurin, B., Falon, B., Taciuk, J., Bilingsley, D., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Barter, K., Burfort, G., Hornick, J., Sullivan, R., & Mckeenzie, B. (2001). *L'étude sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants*. Rapport final. Ottawa : Ministère des travaux publics et services gouvernementaux Canada, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada.
 39. United Nations Office on Drugs and Crime. (2019). *Global study on homicide*. Austria, Vienna.